



Collaud Romain, Kolly Gabriel

Dysfonctionnements au sein du collège des scrutateurs et ouverture d'une enquête

Cosignataires : 5

Réception au SGC : 26.03.19

Transmission au CE : *

Dépôt

Le 6 février dernier a eu lieu l'élection de la 1^{re} vice-présidente du Grand Conseil. Or, il en ressort aujourd'hui que des dysfonctionnements ont eu lieu lors du comptage des voix. Mme Wickramasingam obtenant 7 voix de plus que le nombre de bulletins portant son nom.

Cette « erreur » représente approximativement 7% du nombre de bulletins rentrés. Cela met également le doute sur bon nombre d'élections, certaines étant beaucoup plus serrées que l'élection du 6 février 2019. Nous pensons notamment à l'élection de Mme Jutzet, lors de la même session. En effet, obtenant 9 voix de plus que Mme Thalmann, si nous reprenons la marge d'erreur de 7 voix, Mme Thalmann aurait pu être élue.

De plus, ce n'est pas la première fois qu'un problème est identifié au sein des scrutateurs, notamment par des fuites d'information en 2011.

Dès lors, par la présente motion d'ordre, nous demandons l'ouverture d'une enquête par une commission du Grand Conseil sur le fonctionnement lors du comptage des voix par les scrutateurs le 6 février dernier, ainsi que la mise en place de mesures pour éviter ces dysfonctionnements fort fâcheux.

Il en va de la réputation du Grand Conseil, ainsi que de la confiance que le citoyen doit avoir envers les institutions.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).